

Pour un acte citoyen au cœur du
Grand Nancy

Devenez SAUVETEUR VOLONTAIRE DE PROXIMITE !

La formation est simple, accessible et prise en charge par le Grand Nancy.

Vous effectuez des temps de garde à votre domicile ou en grande proximité, selon vos disponibilités.

En tant que volontaire, vous êtes accompagné et soutenu par l'association « Grand Nancy Défi'b. »

Pour vous engager

S'adresser à :

association GRAND NANCY DEFI'B

grandnancydefib@chu-nancy.fr
Tél : 06.74.112.112.

ou à la mairie de son domicile

L'association GRAND NANCY DEFI'B

L'association GRAND NANCY DEFI'B rassemble et accompagne les Sauveteurs Volontaires de Proximité.

Interlocuteur privilégié du Sauveteur, elle assure sa formation, lui apporte son soutien, son aide et des réponses à ses interrogations ou inquiétudes.



le défi du cœur 06 74 112 112

grandnancydefib@chu-nancy.fr
www.grandnancydefib.fr

Grand Nancy Défi'b regroupe les signataires de la charte du Cœur : C.H.U. de Nancy, Communauté urbaine du Grand Nancy, communes d'Art-sur-Meurthe, Dommartemont, Essey-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Ludres, Malzéville, Maxéville, Nancy, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, ainsi que les Sauveteurs Volontaires de Proximité.

Elle fédère les organismes de formation : Association Départementale de la Protection Civile, Croix Rouge Meurthe-et-Moselle, Union Départementale des Sapeurs Pompiers et CESU (centre de formation du SAMU), Fédération Française de Sauvetage Secourisme, Union Départementale de Premiers Secours.

AGISSONS CONTRE L'ARRET CARDIAQUE !

Devenez
Sauveteur Volontaire de Proximité
sur le Grand Nancy



L'arrêt cardiaque en chiffres¹

L'arrêt cardiaque est une interruption brutale des battements du cœur qui entraîne une perte de conscience suivie d'un effondrement. En l'absence de prise en charge, il est mortel en quelques minutes. Une intervention rapide peut faire repartir le cœur et éviter de lourdes séquelles.

- Chaque année, 50 000 français décèdent d'un arrêt cardiaque, soit environ 130 personnes par jour.
- Un arrêt cardiaque nécessite une assistance dans les 5 à 7 min : le délai d'intervention des équipes de secours professionnelles est de 10 à 15 min.
- 70% des arrêts cardiaques surviennent devant témoins : seulement une personne sur quinze est formée aux gestes de premiers secours.
- Un récent décret² autorise toute personne à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.
- Sur le Grand Nancy, 85 % des arrêts cardiaques surviennent au domicile³.

¹ Source / Fédération Française de Cardiologie

² Décret du 5 mai 2007 n°2007-705 et arrêté du 24 juillet 2007 relatif au diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) modifiant le code de la santé publique

³ Source / SAMU Nancy, 2005

Sur le Grand Nancy, agissons contre l'arrêt cardiaque !

Face à cet enjeu de santé publique, la Communauté urbaine du Grand Nancy, en partenariat avec le service de cardiologie et le SAMU du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy, a mis en place **Agissons contre l'arrêt cardiaque**, programme mobilisant 19 communes de l'agglomération.

L'objectif est d'augmenter le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque et d'apporter une plus-value aux équipes de secours conventionnels existants.

Ce programme repose sur une double logique :

- Equiper en **défibrillateurs entièrement automatiques** les lieux publics (gymnases, mairies, parcs publics, salles de sport...) et les habitants engagés via l'association Grand Nancy Défi'b
- Sensibiliser les agents territoriaux et former des citoyens et des habitants du Grand Nancy à devenir **SAUVETEURS VOLONTAIRES DE PROXIMITÉ**

Les Sauveteurs Volontaires de Proximité

- **Sont formés :**
 - à reconnaître l'arrêt cardiaque
 - à déclencher la chaîne de survie : de l'appel au 15 (SAMU) à la technique de réanimation cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur
- **Constituent un réseau de proximité** dans leur quartier.
- **S'engagent à des plages de permanence à leur domicile, selon leurs choix et disponibilités**, avec leurs collègues sauveteurs.
- **Sont alertés, lors de leurs permanences, par le SAMU (15)** afin d'intervenir à proximité de leur domicile avant l'arrivée des secours prévenus simultanément.
- **Interviennent spontanément** s'ils voient une personne s'effondrer.

Apprenez à sauver des vies, devenez SAUVETEUR VOLONTAIRE DE PROXIMITÉ !

L'appel des secours reste une priorité.
Appelez le 15 (SAMU)